

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 10 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coteau, Perreux, St-Vincent, St-Cyr-de-Favière, Cordelle, Parigny, Comm-Vernay, Neuville, St-Marc-de-Fé, St-Johann, Pinay, Néronde, Ste-Agathe-en-D., Volay, Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Colombe, Ville-est, St-Maurice, Jillemontais, Chérier, Leuigny, Ouches, Gorges, Mably, Pouilly-s.-Charlieu, St-Pierre, St-Nizier, Régnay, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1863, dans les quatre journaux suivants : *Le Journal de la Loire*, *le Journal de Montbrison*, *l'Echo de la Loire* et *l'Echo roannais*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces, 25 cent. — Réclamés, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Wertz, imprimeur, rue du Collège, 9,

et rue Bourgneuf.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.

MM. LAFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la

Bourse, 8.

Départs de la Poste au bureau de Roanne.

3 h. du m. : St-Just-en-Chev., Tarare, Cours,

Thizy et r., Amplepuis et r., Digoin et r.,

ligne de St-Etienne.

7 h. du m. : Belmont, Charolles et route.

11 h. du m. : lignes de Lyon, Lyon à Marseille

et Paris, Amplepuis, Cours, St-Symphorien,

Thizy et Tarare.

7 h. du soir : toute la ligne de Paris.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A ÉATER DU 15 NOVEMBRE, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

Trains se dirigeant sur Paris.

Paris	Montargis	Moulins	St-Germain-les-Fossés	St-Arde	St-Etienne	Roanne	La Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vendanges	St-Johann	Pinay	Neuville	Volay	Montbrison	St-Etienne	Givors	Lyon
matin	7.45	8.15	8.45	9.15	9.45	10.15	10.45	11.15	11.45	12.15	12.45	1.15	1.45	2.15	2.45	3.15	3.45
soir	11.15	11.45	12.15	12.45	1.15	1.45	2.15	2.45	3.15	3.45	4.15	4.45	5.15	5.45	6.15	6.45	7.15

Les trains qui corresp. avec Clermont 1 par St-Germ.-des-F. sont ceux qui partent de Roanne à 1 h. 55, 3 h. 50 du m. ; midi 28 et 4 h. 18 du s. — Les trains corresp. avec Vienne et tout le midi par Givors sont ceux qui partent de Roanne à midi, et à 4 h. 28 du soir.

Roanne, le 22 Février 1863.

Examen des candidats aux bourses impériales et communales dans les lycées et collèges.

Le préfet de la Loire, officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,

Donne avis qu'en exécution du décret du 7 février 1852, et des arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, des 9 dudit mois et 21 mai 1853, la commission chargée d'examiner les candidats aux bourses impériales et communales et aux bourses communales d'externes pour l'école de commerce annexée au lycée de Saint-Etienne, se réunira à Saint-Etienne le mercredi 1^{er} avril 1863, à neuf heures du matin, dans une des salles du lycée impérial.

Les familles des candidats doivent les faire inscrire du 15 au 30 mars 1863, au secrétariat de la préfecture, à Saint-Etienne (2^e division), en produisant les pièces suivantes :

1^o L'acte de naissance de l'enfant ;
2^o Un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi les cours primaires ou secondaires.

Pour être admis à l'examen, les candidats doivent avoir neuf ans accomplis et n'avoir pas plus de dix-sept ans.

Les familles trouveront dans les mairies et dans les sous-préfectures une note indicative des conditions et des formalités à remplir pour l'obtention des bourses, en exécution du décret du 7 février 1852. (Cette note est insérée au *Recueil des actes administratifs* de la préfecture, n^o 22 de l'année 1853, page 132).

Saint-Etienne, le 19 février 1863.

Le Préfet de la Loire,

L. SENCIER.

AVIS

D'après la proposition de M. l'Inspecteur Gén.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

POUR UN CIGARE.

NOUVELLE

Il y avait grande soirée au château de Moirans ; les vieilles salles gothiques étaient splendidement illuminées, et les armures des aïeux, sous leurs portraits vénérables, étincelaient aux rayons des lustres. Il y avait longtemps que ces dignes ancêtres ne s'étaient trouvés, du haut de leur cadre enluminé par les ans, spectateurs d'une fête aussi brillante.

La marquise de Moirans, depuis quinze ans qu'elle était veuve, avait vécu comme une recluse, ne s'occupant que des pauvres et de ses pieuses lectures. Ce n'est pas qu'en son temps elle n'eût aimé passionnément le monde ; elle y avait brillé d'un éclat qui n'était pas encore oublié.

Mais l'âge et le deuil, sans parler des commotions politiques qui avaient emporté la dynastie des Bourbons, étaient venus frapper à la porte de la marquise et lui imposer la solitude comme une nécessité et un devoir.

Aujourd'hui, cependant, elle rouvrait ses salons ; c'est que son fils aîné venait d'avoir vingt ans. Il arrivait de Paris, où il avait complété ses études par une assidue remarquable au sport et aux raouts du Jockey-Club ; et, bonne mère comme elle était, M^{me} de Moirans lui avait préparé une réception digne de lui au château, en y invitant la bonne société des environs.

Quoique de race ancienne, et fière à juste titre de l'illustration de son nom, la marquise savait être de son siècle. Il ne fallait pas indubitablement, pour avoir entrée chez elle, exhiber un blason authentique ; la particule, si commode, n'était même pas de rigueur. L'aristocratie du cœur et de l'esprit était un titre suffisant. Alexis avait d'ailleurs les mêmes idées, ayant à Paris beaucoup fréquenté les littérateurs et les artistes. C'était un charmant garçon ; mais comme il ne doit pas jouer un rôle fort important dans ce récit, nous bornerons à nos appréciations sur son compte.

Parmi les invités, celui qui paraissait le plus être dans l'intimité du château était un bon petit vieillard, accouru dans le goût du siècle dernier,

ral des Haras de l'arrondissement, le cheval *Vert-Galant*, appartenant à M. le marquis de Poncins, de Saint-Cyr-les-Vignes, a été compris au nombre des étalons approuvés pour la monte de 1863. *Vert-Galant*, pur sang anglais, taille 1 mètre 58 centimètres, est né en 1854.

Le Préfet de la Loire, L. SENCIER.

SOUSCRIPTION

En faveur des ouvriers sans travail de la ville de Roanne.

Montant d'une souscription recueillie dans la commune de Pont-en-Royans (Isère), par M. Gay, receveur de l'enregistrement, 120 fr.

Souscriptions recueillies par M. Antonin Boutard, à Saint-Etienne.

MM. Ch. Hall, 2 fr.
J. Hurey, 10 fr.
F. Courally, courtier, 10 fr.
Sébastien Chavallard et son fils, 20 fr.
Coulois, confiseur, 5 fr.
Plassé, voyageur de Lyon, 5 fr.
Moreau, agent d'assurances, 5 fr.
Kaiser, négociant, 5 fr.
Pondevaux, armurier, 10 fr.
A. Souehon, négociant, 5 fr.
Julius Ciozel, négociant, 5 fr.
Joseph Ruffieux, 5 fr.
Emile Chaleyer, fabricant, 10 fr.
J.-A. Blanc, avoué, 5 fr.
Louis Chaleyer, fabricant, 5 fr.
A. Lacour, négociant, 5 fr.
Durand-Badel, négociant, 10 fr.
Chautin jeune, droguiste, 5 fr.
Anonyme, 5 fr.
L. Nicolas, négociant, 5 fr.
Deygas, négociant, 5 fr.
Delpy, pharmacien, 5 fr.
Félix Vignat, négociant, 10 fr.
Balouzet, 5 fr.
Anonyme, 5 fr.
Micol, ingénieur, 5 fr.
Anonyme, 5 fr.
E. Thivillier, négociant, 5 fr.
P. Bayon, négociant, 5 fr.

avec culotte courte et queue poudrée. On le nommait M. le chevalier. Je n'ai pu en savoir davantage.

Sa figure fine et loyale en même temps me frappa des l'abord. Sa conversation m'enchantait. Pour moi, qui ne devais qu'à un hasard de voyage l'honneur d'être admise chez M^{me} de Moirans, c'était une précieuse rencontre.

Le chevalier ne tarissait pas d'anecdotes, de souvenirs piquants, de bons mots à la Boufflers. Il avait connu Suard, Necker, Fontanes, et bien d'autres hommes distingués de son époque ; il en parlait avec sens, esprit et élévation ; ses relations avec le bon abbé de Féletz, mon compatriote, avaient été des plus sympathiques, et ce fut pour moi un plaisir de plus. Je me trouvais placée près de lui, et j'en profitais largement.

Après le dîner, on entra dans le grand salon, et la causerie reprit son train. Au bout de cinq minutes, un valet de chambre vint prévenir M. Alexis qu'on le demandait au dehors : il s'excusa et sortit. Le receveur-général, qui avait un mot à lui dire, l'accompagna. Comme ils tardaient à rentrer, Alphonse et Jules, ses deux cousins, s'approchèrent de M^{me} de Moirans et la prièrent qu'ils allaient chercher son fils. Le docteur X. eut un autre prétexte pour aller les rejoindre. Bref, il ne restait plus après une demi-heure, auprès de M^{me} de Moirans et de ses gracieuses invitées, que de vénérables têtes blanches et mon humble moustache blonde.

Le chevalier qui, à chaque sortie de ces messieurs, avait souri malicieusement, se leva, et s'adressant à la cheminée : Mesdames, dit-il, voulez-vous me permettre de vous raconter une histoire ? Vous comprenez, aussi bien que moi, ce que ces messieurs sont allés faire sur la terrasse ; à leur aise ! Nous allons nous venger de leur disparition en riant aux dépens des fumeurs.

Et pourquoi pas des priseurs ? dit M^{me} de Moirans.

Oh ! c'est bien différent, répliqua le chevalier, et il sortit de son gilet de soie une charmante petite boîte d'or qu'il présenta à la ronde. Il y puisa lui-même, et se couvrit avec élégance les grains qui avaient roulé sur son jabot, il réfléchit un instant, puis commença son récit :

Je pourrais, mesdames, prendre de grands airs savants et vous faire avec plus ou moins de

Epitalon frères, fabricants, 100 fr.
A. Chavallard, négociant, 13 fr.
D'Hérissou, conseiller, 10 fr.
Anonyme, 10 fr.
Errard, 20 fr.
J.-L. Lyonnet, 5 fr.
Anonyme, 5 fr.
L. G., 30 fr.
Vocanson, propriétaire, 10 fr.
Anonyme, 5 fr.
L. Bullid, entrepreneur, 5 fr.
L. Ombray, 36 fr.
L. Morel, 5 fr.
Bory, avoué, 10 fr.
A. Boutard, 10 fr.
Limousin fils, acierie à Eirmigny, 10 fr.
Rousselot, rentier, à Roanne, 20 fr.

Allocation de M. le Sous-Préfet de Roanne, au profit de l'œuvre, sur le montant de diverses souscriptions mises à sa disposition, 1000 fr.

Logo Industrie O. de Saint-Etienne (Loire), 133 fr.

Total, 1737 fr.

Liste du Salut Public, 900 fr.

2^e liste du Courrier de Lyon, 187 fr.

Quelques Paris au Cercle de Roanne, 36 fr. 50

Une quête à l'Hôtel-du-Commerce de Roanne

diner du mardi gras, 34 fr.

V. Cail, mercier, 1 fr.

Total, 1153 fr. 50

Quelques souscriptions antérieures n'ayant pu encore être recueillies, le compte rendu ne pourra être donné définitivement que dans un prochain numéro.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous avaient empêché d'assister au concert donné, samedi dernier, au profit des ouvriers sans travail. Par conséquent, nous n'aurions pu en rendre compte qu'imparfaitement.

Mais, heureusement, M. L. A. nous remet le compte-rendu que voici :

citations la monographie de cette plante extraordinaire primitivement connue sous les noms de *Nicotiane*, *Herbe du grand prêtre*, *Herbe de Sainte-Croix*, etc., qu'au Brésil on nomme *Pétun*, et que nous avons appelée *Tabac*, de *Tabago*, l'une des Antilles où les Espagnols la découvrirent.

— Pas mal érudit déjà ! s'écria la marquise.

— Un peu de mémoire... J'ai lu cela ce matin.

Et je veux vous dire encore qu'Amurat IV, sultan des Turcs, le czar Michel Fédorowitch, et quelques autres souverains non moins gracieux en ont défendu l'usage à leurs sujets ; sous peine d'avoir le nez coupé. Ici je suis obligé de reconnaître les bienfaits des gouvernements constitutionnels. Sur cette réflexion politique, le chevalier savoura une longue prise.

Mais parlons de nos fumeurs. Il y avait une fois, parbleu ! il n'y a pas fort longtemps, c'était l'année dernière, dans les environs de Bordeaux, un vieux colonel en retraite qui fumait vingt-quatre cigares par jour. Soyons plus franc, le colonel avait commencé par être trouper, et... je ne sais trop comment vous dire la chose... je crois, Dieu me pardonne, qu'il... Bah ! le mot est dans le dictionnaire, je m'en décide, qu'il... chiquait un peu ! Horreur, il chiquait ! Br... br... Mais sur ses vieux jours, le digne homme, quittant l'épée pour les pantoufles, se maria. Sa femme, de beaucoup plus jeune que lui, ne connut jamais l'affreuse habitude dont je viens de vous faire la révélation.

Le colonel eut la force d'y renoncer, il sacrifia même le vieux compagnon de ses guerres, son vénérable brûle-gueule. Il se mit à fumer le cigare comme un jeune beau des nos jours. Mais les malins prétendent qu'il les laissait s'étendre à plaisir et les machonnait alors délicieusement, ce qui fait qu'il avait le mérite de ne plus... chiquer, et le plaisir de... chiquer encore. Oh ! l'horrible mot, je ne puis m'y faire. Le colonel eut deux filles charmantes, dont l'aînée, M^{me} Rosine... Mais un peu d'attention, nous voici dans le vif. Un matin, M^{me} Barois, c'était le nom du colonel, prit son époux à part et lui dit :

Jacques, j'ai une grande confiance à vous faire.

Le grognard se mit à friser ses moustaches, comme un homme qui se pose en état de défense.

— Rosine a dix-huit ans, vous le savez, dix-huit

Il est réellement à regretter que MM. les organisateurs des concerts choisissent de préférence le samedi pour ces fêtes de bienfaisance, et rendent de cette manière impossible, le lendemain, seul jour où paraissent les journaux, la relation de la soirée de la veille. Attendre huit jours pour faire le compte-rendu d'un concert, c'est s'exposer à commettre bien des erreurs, bien des inexactitudes et fausses appréciations. A coup sûr nous ne l'aurions pas entrepris, si nous n'avions compté sur l'indulgence des lecteurs de *l'Echo Roannais*.

Samedi 14 courant, nous avons eu le plaisir d'assister au deuxième concert donné au bénéfice des ouvriers sans travail sous le patronage de M. le Maire, par les Sociétés Philharmonique et Chorale, avec le bienveillant concours de M. Sapin, premier ténor de l'Académie impériale de musique. Il n'y a pas besoin de dire que la salle du Théâtre était comble, et que chacun avait répondu à l'appel qui lui était fait. Honneur au public roannais ! Lorsqu'il s'agit de faire le bien, on ne le trouve jamais en retard ; son cœur est sensible au malheur de ses semblables, et il ne recule devant aucun obstacle pour leur venir en aide. A ce sentiment louable s'était joint le juste désir d'entendre de la musique et de passer une soirée agréable, ce qui est rare à Roanne.

Le programme de la soirée donnait comme premier morceau l'ouverture du *Philtre*, opéra d'Aubert. Il est impossible de taire les sensations agréables que nous avons éprouvées pendant l'exécution, qui a été chaleureusement applaudie.

L'andante *com moto* de cette ouverture, dont le chant, confié aux premiers violons, flûtes et hautbois, est large et grandiose, se rapproche du style des symphonies. Vient ensuite le motif de deux mesures à peine, commencé par les bassons, que redisent successivement les cors, les clarinettes, les hautbois et les flûtes, et qui expire sous une reprise d'instruments à cordes : tout ceci a produit l'effet le plus délicieux.

L'allegro en deux-quatre, qui succède immédiatement, et se continue jusqu'à la fin de l'ou-

ans depuis hier. Elle a fait cette année son entrée dans le monde, et je ne dois pas vous faire qu'elle y a été remarquée.

— Remarque par... ? — Par tout le monde, d'abord, mais particulièrement par M. le vicomte Octave de Châteauluc. — Ah !... ah !... eh bien, n'en parlons plus.

— Comment, mon cher ami, vous le prenez ainsi ? Et moi qui venais vous parler mariage.

— Mariage ! Rosine, ma fille, épouserait M. de Châteauluc ! Allons donc ! Vous avez voulu rire. La plaisanterie ne peut aller plus loin, et je ne la trouve pas de bon goût.

M^{me} Barois ne se tint pas pour battue. Le colonel arpenta à grands pas la salle à manger : elle le suivait en le suppliant de l'écouter. Elle lui raconta qu'elle avait reçu de M. de Châteauluc la prière d'intercéder pour lui.

— Pensez, disait-elle, aux immenses avantages que présente cette union. Le château de M. Octave est là en face de nous, ses terres et ses vœux se touchent par tous les coins, vingt mille livres de rentes ! Tout cela n'est pas à dédaigner. — Me laissez-vous en repos ? s'écria le colonel, insensible à toute cette éloquence maternelle. Le premier Châteauluc qui met ici les pieds, je lui casse un bras ; s'envenez-vous de ce que je vous dis.

— Vous n'êtes pas raisonnable. Pour une rivalité puérile, une petite guerre de bulletins à propos du conseil-général, où le père d'Octave a eu l'avantage sur vous, n'allez-vous pas sacrifier l'intérêt, l'avenir de votre fille ?

M^{me} Barois commettait, selon nous, une maladresse en rappelant ainsi au colonel ce dont il ne se souvenait que trop. Celui-ci coupa court en se jetant furieux dans sa chambre, dont il ferma la porte bruyamment. On ne le revit plus de toute la soirée.

— M^{me} Barois fit part à la pauvre Rosine, de l'insuccès de ses démarches. Rosine pleura un peu ; elle aimait Octave ; mais Octave, qui l'aimait bien davantage, faillit à cette nouvelle devenir fou de désespoir.

François, le valet de chambre du colonel, qui se prêtait aux projets de M. de Châteauluc, tâcha de le consoler.

— Cela passera, disait-il ; mais il n'en croyait rien, il connaissait son maître.

Mon pauvre François, répondait le vicomte,

verture, terminant par un vivace, a été parfaitement rendu et n'a cédé en rien à l'andante du commencement.

Qu'il soit donc permis de complimenter la Société Philharmonique et le chef qui la dirige, d'avoir si brillamment ouvert la soirée, et des efforts qu'elle fait pour se compléter. Elle compte, parmi ses membres, plusieurs amateurs de plus, notamment le hautbois, qui lui manquait, et dont l'adjonction lui était indispensable.

M. C. a bien voulu ne pas nous oublier. Sa romance la *Petite Ouvrière* a prouvé une fois de plus qu'il possède une voix charmante. Mais il faut qu'il tâche de surmonter son émotion; il peut en résulter de fâcheuses conséquences, qui compromettraient la justesse de ses intonations.

C'est toujours de MM. les solistes qu'on attend le plus, dans les concerts; on éprouve le plus vif plaisir à applaudir un beau thème, une variation brillante; à constater le genre de tel ou tel amateur; et, après un morceau d'ensemble dans lequel l'esprit est naturellement tendu pour suivre les diverses phases de l'harmonie, on aime à retrouver le solo, surtout lorsque l'exécution en est aussi bonne que celle de la *Traviata*, fantaisie d'Alard, qui a bien mérité les bravos dont elle a été couverte.

Tous les éloges ne seront pas, cette fois, pour MM. les amateurs de notre ville; un talent hors ligne s'était joint à eux. Animé des mêmes sentiments de charité, M. Sapin a bien voulu paraître sur notre scène pour cette solennité dont il connaissait et appréciait le but. Il a chanté en artiste, c'est tout dire. *L'Enfant-Dieu*, le duo de la *Reine de Chypre*, celui de la *Favorita*, ainsi que deux autres romances, ont vivement impressionné l'auditoire et laisseront parmi nous des souvenirs ineffaçables.

On doit remercier M. Sapin du généreux concours qu'il a bien voulu prêter aux Sociétés Philharmonique et Chorale, ce qui a puissamment aidé à l'éclat de cette fête. MM. les amateurs qui ont chanté avec lui ont honorablement tenu leurs parties. Une fois de plus, ils voudront se rappeler qu'ils n'étaient pas déplacés, et les applaudissements qui ont accueilli les duos n'étaient pas seulement pour M. Sapin, ils y avaient des droits incontestables, ce dont nous les félicitons bien sincèrement.

La Chorale fait de véritables progrès. Elle a été bien meilleure, cette fois, que lors du premier concert. Ce qu'il y a de remarquable, ce sont les nuances qu'elle comprend à merveille et qu'elle rend avec un ensemble remarquable. Elle manque un peu de basses; les accompagnements ne sont pas bien accusés et paraissent un peu maigres. Tous ses efforts doivent tendre à se compléter de ce côté.

Tout le monde connaît l'excellent pianiste qui a bien voulu se déplacer pour prendre part à la solennité musicale de samedi dernier. Plusieurs fois déjà son talent avait soulevé l'admiration; aussi, à son entrée sur scène, a-t-il été chaleureusement accueilli. Sa mission ne devait pas se borner à accompagner les chants; on attendait plus de lui. Malheureusement, il ne nous a pas admis à juger un de ces grands solos dans lesquels il excelle; il s'est borné à un prélude brillant, *Tempo di Mazurka*, fort peu de circonstance. Nous osons le dire, c'est réellement un oubli trop regrettable.

C'était à la Société Philharmonique qu'était réservée la clôture de la première partie du concert, ce dont elle s'est admirablement acquittée dans l'exécution des *Belles du Soir*, valse de Bosio, dont l'introduction a captivé l'attention générale. Les points d'orgue de clarinettes ont été trouvés de pureté irréprochable et dénotent une bonne embouchure.

Tout cela ne se compare pas à l'ouverture du *Calife de Bagdad*, de Boieldieu, servant d'introduction à la deuxième partie du programme. Nous n'avons pas reconnu de vide; tout était fait à propos: l'ensemble le plus parfait a présidé constamment à l'exécution. Les instruments solos ont rendu avec précision la pensée de l'auteur; on ne peut que le féliciter sincèrement. Le hautbois, malgré un peu d'émotions, a bien mené à fin son

point d'orgue; il lui manque un peu d'habitude, ce qu'il acquerra bientôt, et avant peu nous espérons l'applaudir comme soliste. Cet instrument est difficile et exige une grande justesse. Bien joué, il produit un effet charmant et se marie facilement avec tous les instruments de l'orchestre. Que MM. les solistes suivent le genre que leur indique leur chef, et ils seront dans le vrai.

M. C. a amplement racheté par sa romance la *Barcarolle*, d'Aubert, les quelques manques de justesse que l'on a pu remarquer dans la *Petite Ouvrière*. Il a fait éprouver du plaisir, à quoi il parviendra toujours, lorsqu'il chantera avec goût et méthode.

On devrait faire un reproche à M. X. d'avoir choisi un morceau aussi court que la *Romanesque*; il aurait bien dû nous donner un de ces solos qu'il nous avait déjà fait entendre. Néanmoins, quoiqu'il joue, il est toujours sûr de procurer à l'auditoire les instants les plus agréables, et on se trouvera très-heureux lorsqu'il voudra bien qu'on l'applaudisse. Après le grand duo de l'*Enfant Prodigue*, chanté par M. Sapin et couvert de bravos, nous retrouvons, dans le rôle du soliste, notre incomparable chef d'orchestre. Comme toujours il a prouvé qu'il était artiste distingué. La fantaisie sur la *Fille du Régiment* a été accueillie avec bonheur, comme tout ce qu'il joue; c'était d'une délicatesse, d'une verve et d'un fini parfaits. Au lieu de deux couronnes, il en aurait fallu trois.

La Chorale n'a pas été moins goûtée que dans la première partie. La *Retraite* a été bissée au grand contentement de tout le monde. Quoique fatigué de son duo de la *Favorita*, M. Sapin a bien voulu remplacer la chansonnette comique que portait l'affiche par sa romance la *France*, dont on lui a fait redire les deux derniers couplets.

La clôture de cette soirée a été réservée à la *Fanfare*, que nous avons entendue dans le premier concert. Sous la direction de M. Rommédenne, elle a exécuté la *Belle Cantinière*, marche militaire. Tout prouve que cette musique a des éléments pour parvenir; elle travaillera, nous en sommes sûrs, pour se mettre à la hauteur du rôle qu'elle doit jouer. A peine formée, elle ne peut réunir les perfections que l'on rencontre dans les fanfares qui ont plusieurs années d'existence et d'étude; il faut qu'elle persévère, et le succès ne se fera pas attendre.

Depuis que nous assistons à des concerts à Roanne, nous avons rarement éprouvé autant de plaisir qu'à celui de samedi dernier. Honneur à MM. les organisateurs! ils se sont acquittés on ne peut mieux de leur mission. Puisse la recette leur prouver une fois de plus qu'on réussit toujours lorsqu'on veut faire le bien!

Le produit net du concert a été de 530 fr.

L. A.

— L'emprunt que se proposait de faire la ville de Roanne n'a pu aboutir, l'année dernière. Il vient d'être repris sur une nouvelle base, et tout fait espérer qu'il arrivera à un heureux résultat.

La commission formée pour cet emprunt s'est réunie à ce sujet cette semaine.

— Le fermier du produit des places de la ville de Roanne vient de résilier son bail. La ferme va être de nouveau mise en adjudication.

— Il est à peine croyable qu'il existe dans l'humanité des personnes portées à faire le mal pour le seul plaisir de le faire; et pourtant cela est. Dans la nuit de dimanche à lundi, un ou plusieurs de ces êtres ont poussé le vandalisme jusqu'à s'amuser à couper les pierres de taille du parapet du pont; à les détériorer en tous sens. Ces individus ignorent sans doute que, s'ils avaient le malheur d'être découverts, ils seraient punis sévèrement, et ce serait justice.

— Le sieur Fillion (Mathieu), secrétaire de la mairie de Renaison, est mort, le 15 février, par suite d'un bien regrettable accident.

pas un seul cigare à mettre sous la dent.

— Je suis volé! cria-t-il. Qu'on aille prévenir le juge de paix et les gendarmes: cela ne se passera pas comme cela... mille canons! Et n'ayant rien de mieux, il se mordait les doigts.

— Mais, hasarda François, si mon colonel le voulait, j'irais à C... chercher des cigares. — Cette proposition était cruellement ironique, car il était dix heures du soir, et le colonel se couchait toujours à neuf heures. Il avait fallu tout son trouble et toute sa douleur pour lui faire commettre cette infraction à ses habitudes. Il gagna donc son lit; mais il ne put dormir, et se leva au point du jour.

— Il appela François. — Va-t-en en toute hâte à C... et apporte-moi cent cigares. Sois-là dans une heure, ou je te casse un bras.

— François partit comme une dépeche télégraphique, et fut... causer de l'aventure avec M. de Châteauluc.

Au bout d'une heure il rentra.

Le colonel tendit la main. — Rien, Monsieur, rien! — Comment, rien? misérable! Mais d'où viens-tu donc? — De chercher vos cent cigares; mais il n'y en a pas un seul dans tout C...

— Mille canons! c'est une gageure! Drôle, je te casse un bras! Réponds-moi, on t'a payé pour me tuer! où sont mes cigares? — Colonel, vous ne pensez pas ce que vous dites, répondit François, avec une certaine dignité.

— Je viens en bon serviteur, de m'être inter pour vous satisfaire, et vous me recevez ainsi? —

Le colonel se calma un peu. — Mais quoi! pas un cigare, pas un? — Pas un! un étranger a tout acheté ce matin.

— Mais, grand niais, ne pouvais-tu pas au moins m'apporter du tabac? — Du tabac! c'est vrai, je n'y ai pas songé. Oh! mille pardons! je repars au galop.

— Non! non! j'y veux aller moi-même... pour l'avoir plus tôt! Ma voiture! — La voiture fut prête en un clin d'œil. — Ah! Monsieur, dit alors François, j'oubliais...

— Quoi! — J'ai rencontré en revenant un de nos voisins à qui j'ai raconté notre aventure, et qui m'a chargé de vous offrir ses cigares. — Où sont-ils? — Il a dit qu'il voulait les porter lui-même, si mon colonel les acceptait. — Et quel est ce voisin? — M. de Châteauluc.

Ses deux domestiques, Jean Joathon et Jeanne Theyvenet venaient de se coucher, lorsqu'ils entendirent dans l'escalier de la maison un bruit produit par la chute d'un corps. La servante se leva et aperçut son maître étendu sur le carré et ne respirant presque plus. Relevé avec l'aide de Joathon et d'un voisin, il prononça cependant quelques mots, mais sans pouvoir se faire comprendre. M. Noël, médecin à Saint-Haon-le-Châtel, fut mandé et constata sur la partie postérieure de la tête un coup qui, en produisant un épanchement de sang dans le cerveau, devait déterminer la mort. Aussi le blessé ne vécut-il que jusqu'au lendemain matin, 6 heures.

Voici, d'après la conjecture la plus fondée, ce qui avait dû arriver. En revenant de la mairie pour se coucher, le sieur Fillion s'est probablement un peu trop appuyé sur une rampe en fer très mince qui se trouve en haut des escaliers. Le poids du corps a détaché cette rampe du galandage où elle était fixée, et la victime a fait une chute de trois mètres environ. Sa tête a dû frapper contre les marches qui sont en pierre.

— Le 16 février, vers quatre heures du soir, un cadavre a été retiré de la Loire par le sieur Rollet (Louis), de Roanne, qui pêchait au lieu de Courbière, sur la commune de Commelle-Vernay.

On l'a reconnu, à l'uniforme, pour être celui d'un soldat du 31^e régiment d'infanterie de ligne, compagnie du centre. Il était vêtu d'une tunique de drap bleu portant le numéro matricule 9,186, et la lettre de la compagnie, Q; d'un pantalon rouge; de souliers et de guêtres. Sa taille est d'un mètre 65 centimètres; l'âge de 22 à 24 ans environ. Son état de putréfaction assez avancée l'avait rendu méconnaissable; il paraissait avoir séjourné au moins un mois dans l'eau. Comme on n'a trouvé sur lui aucun titre ou papier pouvant révéler son identité, il a été transporté à l'hôpital de Roanne pour y être examiné par des hommes de l'art.

— A la douce température qui n'a cessé de régner pendant les mois de décembre, janvier et le commencement de février, a succédé depuis quelques jours un froid assez vif dont s'applaudissent tous les habitants de nos campagnes. On craignait en effet avec raison que les arbres et les plantes ne se missent trop tôt à bourgeonner et pousser, et que plus tard ils ne fussent pris par une gelée. Le froid qui est survenu ralentira la végétation et dissipera les craintes légitimes que l'on commençait à concevoir.

Le *Moniteur* publie un décret en date du 14 février qui institue :

Président du tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire), M. Brunon-Nublat.

Juges au même siège, M. Clozel (Jules); M. Bizalion-Hautmann; M. Valencogne (Jean-Pierre); et M. Vernay-Caron.

Suppléants au même siège, M. Donzel-Dumarest, M. Pélissier (Antoine), et M. David (Francisque).

— Messieurs les maires sont priés de rappeler à leurs administrés que les concurrents à la prime d'honneur qui sera décernée à l'occasion du concours régional agricole de 1864 doivent adresser à M. le Préfet de la Loire, avant le 1^{er} mars 1863, les plans et mémoires qu'ils sont tenus de produire. Ces documents devront être établis d'après des instructions qui seront communiquées par la préfecture et les sous-préfectures aux personnes qui désireront les consulter.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Le capitaine commandant la succursale de remonte de Mâcon porte à la connaissance de MM. les propriétaires, éleveurs et marchands de chevaux, que le Comité doit acheter, pendant l'année

— Qu'il aille se faire pendre ! Partons !

En arrivant sur la grande route, le colonel aperçut, à quelques pas, M. Octave de Châteauluc qui fumait dans son avenue, un gros cigare de la Havane, et poussait vers le ciel des nuages gris et odoriférants; cette vue le fit soupirer. Mais dans une heure, il allait être C... et à défaut de cigares, il trouverait bien du tabac, et lui aussi pourrait fumer.

Désolation! pas plus de tabac que sur la main. Dans les deux bureaux de C..., où le colonel entra, même réponse à même demande.

— Du tabac!!! — A priser, Monsieur? — Non, mille canons! à fumer! à fumer! — Désolé, Monsieur. Un étranger, un commis-voyageur l'a tout prit ce matin.

— Ah! le vandale! le forban! le brigand! — Le colonel faillit avoir un attaque de dépit et de douleur. Il ne voulut pas remonter dans sa voiture.

— Espérait-il rencontrer quelque fumeur charitable? Je n'affirmerais pas le contraire; mais je suis certain qu'il lui eût bien coûté de demander l'aumône d'une pipe à un civil, lui vieux militaire! Pourtant à peine sorti de C..., il vit à quelque distance un homme accroupi qui, sans doute, allumait sa pipe, car une petite fumée bleuâtre s'élevait au-dessus de son épaule. Le colonel s'avança, bien décidé, malgré sa honte, à accoster l'heureux mortel qui pouvait ainsi fumer.

Malédiction! rugit mille canons! Cet heureux mortel était encore et toujours M. le vicomte Octave de Châteauluc. Le colonel blêmit de rage et sa main se crispa. Eut-il l'idée de dévaliser le vicomte? Je ne répondrais pas de l'innocence de ses intentions en ce moment. Mais quoi qu'il en soit, il n'eût pas le temps de donner suite à ses vilains projets, car le vicomte s'approcha poliment, et tenant son chapeau à la main :

— Colonel, lui dit-il, seriez-vous assez bon pour me donner une allumette? Les miennes ont été mouillées sans doute, il n'en prend aucune... Un cigare, colonel! Et il tendait à l'infortuné un délicieux étui de maroquin gonflé de panatellas odorants. La tentation était trop forte; le colonel y succomba.

Il saisit avidement un cigare et le porta à ses lèvres; puis tout en le mâchant avec amour, il offrit du feu au vicomte. La glace était rompue.

1863, des chevaux pour la gendarmerie (*réserve et ligne*), des chevaux de cavalerie légère, principalement de robes foncées, quelques chevaux de tête, des chevaux pour l'arme des lanciers et des chevaux d'artillerie selle.

Les chevaux qui seront présentés au Comité devront être nés ou élevés dans la circonscription de la succursale, castrés, à tous crins, de l'âge de quatre ans, faits aux herbes de l'année courante, et de sept ans au plus; excepté ceux propres à l'arme de la gendarmerie, qui pourront être admis jusqu'à l'âge de huit ans accomplis.

Les chevaux de cinq ans, à qualités égales, seront payés plus cher que ceux de quatre.

La taille des chevaux mesurés sous potence est fixée pour les différentes armes ainsi qu'il suit :

Cavalerie de réserve, de 1 m. 54 c. à 1 m. 60 c.
Cavalerie de ligne, de 1 m. 50 c. à 1 m. 54 c.
Cavalerie légère, de 1 m. 48 c. à 1 m. 50 c.
Artillerie selle, de 1 m. 48 c. à 1 m. 54 c.

Autant que possible, les chevaux présentés au Comité de remonte devront être essayés, montés, avec selle et bride, au pas, au trot et au galop, pendant tout le temps nécessaire pour juger de leurs moyens.

Tout cheval acheté par le Comité, devra être pourvu, par les soins du vendeur, d'une ferrure et d'un licol en sangle en bon état.

Dans le cas où la ferrure serait reconnue insuffisante, et qu'elle ne pût être appliquée immédiatement, le vendeur sera tenu de verser un franc pour une demi-ferrure, deux francs pour une ferrure entière.

Dans certaines localités on est dans l'habitude de présenter les chevaux tels qu'ils sortent des prairies. MM. les propriétaires sont priés de les présenter ferrés et de remettre des cartes d'origine et de naissance des chevaux ou juments achetées.

Les cas rédhibitoires sont ceux prévus par la loi.

Le Comité d'achat commencera ses opérations à onze heures précises. Les chevaux devront être rendus sur le terrain à dix heures et demie.

Le Comité procédera à la réception des chevaux dans le département de la Loire, aux lieux et époques indiqués par l'itinéraire suivant :

Le 7 avril à Roanne.
Le 8 " à Feurs.
Le 9 " à Montbrison.

A partir du 2 mai, on achètera à Mâcon, tous les samedis et les jours de foires, à neuf heures du matin, jusqu'à ce que les achats soient terminés.

— Un vol qui dénote une certaine audace, dit le *Mémorial de la Loire*, a été commis le 13 février, vers trois heures du soir, au lieu de la Valette-Haute, commune de Saint-Julien-la-Vêtre.

Les mariés Boulade étaient sortis de leur domicile, laissant à la maison leur fils, âgé de 14 ans, pour soigner sa petite sœur au berceau. Cet enfant étant sorti un instant, cinq minutes environ, trouva ouvert un grand désordre dans l'appartement du rez-de-chaussée. Une armoire avait été ouverte; l'une des portes de cette armoire était détachée; un de ses tiroirs avait été enlevé et placé sur une table; un autre était à moitié tiré.

Le jeune Boulade appela aussitôt sa mère qui lavait du linge dans un ruisseau voisin; celle-ci put constater qu'un petit sac en toile, contenant une somme de 200 francs, avait disparu.

L'armoire ne portait aucune trace d'effraction; selon toute apparence, elle a dû être ouverte à l'aide d'une fausse clef.

L'auteur de ce vol est inconnu.

— Voici la liste du Jury pour le 1^{er} trimestre des assises qui doivent s'ouvrir le 16 mars prochain :

Jurés ordinaires.
1. Mahaut, Pierre, propriétaire et maire à Commelle-Vernay.
2. Duport, Jean, propr et maire à Andrézeux.

Octave suivit le colonel jusqu'à l'avenue. Mais le premier cigare était déjà consommé... j'allais dire consommé.

— Colonel, dit timidement le vicomte, si j'osais, je vous prierais d'accepter ces vingt cigares. Il n'y en a plus un seul à C... et nous sommes loin de Bordeaux. Le colonel réfléchit un instant, puis il dit :

Faites-mieux, Monsieur. Suivez-moi au château; j'usurai plus facilement de votre obligeance, et nous causerons de quelque chose qui vous regarde.

Daigneriez-vous encore colonel, me permettre de songer à M^{lle} Rosine? Si vous saviez comme je l'aime!

— Parbleu! je le crois bien, dit le colonel; Rosine est charmante!

Quelle fut la surprise de M^{me} Barois et de sa fille! Elles furent bientôt mises au courant par Octave. Mais le colonel a toujours ignoré cette innocente intrigue. Le mariage s'est fait deux mois après, et le père de Rosine est aujourd'hui très-heureux : son gendre veille à ce qu'il ait toujours d'excellents cigares.

— Ce que c'est que le bonheur! dit quelque fois Rosine à son mari. Quand je pense que le mien avait pour base un peu de fumée, et que tu m'as ené pour un cigare!

Le Chevalier avait à peine terminé son histoire, quand Alexis et ces Messieurs rentrèrent. Comme ils nous trouvèrent souriant encore de l'aventure, ils voulurent en savoir la cause.

— Mesdames, dit le Chevalier d'un ton grave, pour la punition de ces Messieurs, tenez secrète cette histoire, je vous prie. Qu'ils ne la sachent jamais! et quand ils voudront faire au logis un peu trop d'autocratie conjugale, vous emploierez la recette de François.

Les dames promirent toutes, et je les crois si bien capables de tenir parole, que, par dévouement pour mon sexe, et n'ayant rien promis, je divulgue aujourd'hui ce secret.

Avis aux fumeurs! Il en est qui pourraient ne pas s'en tirer à si bon marché que le colonel. Qu'ils y prennent garde, et n'aillent pas, comme Esau, vendre leur droit d'aînesse, ou tout autre droit... pour un cigare.

Auguste LESTOURGIE.
(La France Littéraire).

aidez-moi à chercher quelque moyen de le ramener. Faut-il que j'aille lui parler?

— Gardez-vous-en bien. — Que faire alors! — Cherchons. — Mais ils ne trouvaient rien. Un jour Octave vit arriver François tout joyeux et tout essouffé.

— Le colonel aurait-il consenti à me recevoir? — Nullement, monsieur. — Qu'as-tu donc de si heureux à me dire? — J'ai trouvé ce que nous cherchions tant.

— Dis vite. — Monsieur, j'ai été soldat; j'ai fait la guerre avec M. le colonel. Il faut que nous lui jouions un tour de son ancien métier. Quel est le meilleur moyen, sinon le plus prompt, du moins le plus sûr, pour prendre une ville? —

François se donna le plaisir d'attendre une réponse qu'Octave ne songea pas à faire.

— C'est de couper les vivres aux assiégés. — Bon! après?

— Après, la chose est toute simple. — Et comme s'il eût eu peur d'être entendu, il se pencha à l'oreille du jeune homme, quoiqu'ils fussent seuls, et lui développa longuement son plan.

— L'idée me paraît bonne, fit Octave souriant.

Merci mille fois! et quand essayons-nous?

— Aujourd'hui même! je vais faire ce qui me regarde, à vous le reste, et nous verrons!

Ils se séparèrent, et Octave fit seller à la hâte son cheval azean. Une heure après, il entra à C..., petit chef-lieu de canton, la seule ville à quinze lieues de la ronde. La journée avait été assez calme au château. M^{me} Barois et Rosine paraissaient tristes, mais soumissés. Le colonel ne leur adressait pas un mot; mais il était heureux d'en avoir fini si aisément avec le Châteauluc.

— François, hurla-t-il après le dîner, va garnir mon porte-cigares. Tiens, voilà la clef de la boîte. — Oui, Monsieur.

Et revenant bientôt, — Je ne sais où vous aurez mis votre boîte, je ne la trouve nulle part. — Voilà qui est plaisant... tu auras mal cherché. — J'ai cherché partout.

— Elle ne peut s'être perdue... Allons voir!

Le colonel entra dans sa chambre, la fouilla dans tous les sens et ne trouva rien. — Mille canons! voilà une mauvaise plaisanterie! Tout le personnel du château fut mandé et interrogé. Personne n'avait vu la précieuse boîte. Le colonel était furieux; le pire de tout, c'est qu'il n'avait

3. Chassaing, Antoine, propriétaire à Chérier.
 4. Bonnaud-Perraud, Antoine, négociant à Roanne.
 5. Bertail, Gabriel, propr. à St-Genest-Malifaut.
 6. Bret, François, propriétaire à Dargoire.
 7. Michalon, Jean, marchand drapier à Sury.
 8. Michaud, Jules, architecte à Roanne.
 9. Prévost, Paul-Em. ingénieur à la Grand-Croix.
 10. Boussand, Louis-Napoléon, banquier à Roanne.
 11. Paliard, Victor, commission. à St-Etienne.
 12. Mure, Alphonse, propriétaire-remetier à Saint-Germain-Laval.
 13. Ducoin, Adrien, propr. à St-Romain-la-Motte.
 14. Saire, Jean-Louis, propr. à St-Chamond.
 15. Premier, Franc. propr. et adj. à Riorges.
 16. Charroin, Joseph, géomètre à Firminy.
 17. Aguiraud, Benoît, rentier à Feurs.
 18. Bousquet, André-Alph. not. à Bourg-Argental.
 19. Journoud, Claude, propriétaire-cultivateur, à Saint-Romain-en-Jarret.
 20. Heurtier, Claude, cafetier au Chambon.
 21. Gouttebaron, Eugène, propriétaire à Roanne.
 22. Savigon, Louis, architecte à Firminy.
 23. Robin, Jules, direct. d'assur. à St-Etienne.
 24. Piégay, Jean-Antoine, notaire à Saint-Héand.
 25. Duclos, Julien, maire à Saint-Chamond.
 26. Pauche, J. Marie-Casimir, notaire à Ner-vieux.
 27. Delmas, At., avocat et maire à Montverdun.
 28. Simand, Paul-François, notaire et adjoint à Neronde.
 29. Chataignerey, Claude, Châfourner à Firminy.
 30. Bost, Hippolyte, prop. et négociant à Usson.
 31. Millet, François, médecin à Neronde.
 32. Colongeon, Emilien-Jacques-Antoine, propriétaire à Saint-Pierre-de-Bœuf.
 33. Colcombet, Victor, fabricant de rubans, à Saint-Etienne.
 34. Buisson, Jean-Baptiste, rentier à Saint-Etienne.
 35. Bougy, Pierre, rentier à Saint-Etienne.
 36. Marsais, Emile, ingénieur civil à Saint-Etienne.
- Jurés supplémentaires.
1. Béguin, Jean, meunier à Montrison.
 2. Félix, Antoine, épicière id.
 3. Clerc, Marcelin, serrurier id.
 4. Chalard, Mathieu, prop. id.

— Le 12 février, trois personnes de Feurs se promenant sur les bords de la Loire, près du lieu appelé la Selle, aperçurent un petit sac au fond de l'eau, près de la rive. Elles le retirèrent et, après l'avoir ouvert, y trouvèrent le corps d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin.

Un médecin de Feurs a procédé à l'examen du cadavre; il a constaté que l'enfant était né mort et qu'il avait dû séjourner dans l'eau six semaines ou deux mois environ.

Le sac dans lequel on l'avait renfermé était une petite taine d'oreiller enroulée, raccommodée en certains endroits avec de la grosse toile de ménage, et qui ne portait aucune marque. L'inhumation du corps a eu lieu à Feurs. (Mémorial de la Loire).

La *Berline de l'Emigré* avait attiré peu de monde au théâtre, dimanche dernier. Le concert de la veille et le bal qui avait suivi, ont sans doute causé ce déficit. Le commerce local n'est pas si brillant pour qu'on puisse dépenser sans compter. Espérons qu'aujourd'hui, les folies du carnaval étaient calmées, les amateurs du théâtre seront attirés par le spectacle de choix que leur offre M. Régner.

La *Dame aux Camélias*,
Pièce en 5 actes, par M. Alexandre Dumas;
Le *Passé de Niche*,
Vaudeville nouveau, par M. Lambert Thiboust.
Pour tous les articles non signés Sauzon.

FAITS DIVERS.

— Le *Moniteur* publie la note suivante :
Certains agents d'affaires s'adressent souvent aux familles qui sont appelées à recueillir des successions ouvertes dans les colonies, et, représentant leur intervention comme indispensable pour obtenir une solution favorable de la part de l'administration, ils finissent par imposer aux parties intéressées des conditions fort onéreuses, quelle que soit l'issue de la réclamation. En vue de mettre un terme à de pareilles manœuvres, on croit devoir porter à la connaissance des familles que le ministre de la marine et des colonies transmet directement, et sans qu'il en résulte aucuns frais pour les demandeurs, toutes les informations nécessaires aux personnes qui peuvent avoir des droits à invoquer à l'égard de successions ouvertes dans les colonies françaises.

— Dans plus d'une commune, certains maires, sans se préoccuper de la juridiction de simple police statuent eux-mêmes sur les contraventions por-

tées à leur connaissance par les gardes-champêtres et fixent pour la répression une indemnité qui doit être payée à ces derniers.

Le produit des amendes ainsi perçues entre souvent en compte dans le traitement attribué aux gardes et conduit à le réduire.

Cette mesure essentiellement illégale constitue un abus qui a attiré l'attention des parquets. La circulaire administrative et judiciaire qui signale les mesures destinées à y mettre fin se termine ainsi :

« S'il est nécessaire d'assurer le respect de la loi qui a organisé les juridictions et désigné des magistrats pour le jugement de toutes les infractions, chacun doit encore se rappeler que la pire de toutes les justices est la justice arbitraire, quand même elle est rendue par les hommes les plus honnêtes. »

— On lit dans le *Progrès* :
Nous signalions dernièrement plus de vigueur dans l'industrie à Tarare; il y règne aujourd'hui une activité étonnante; on ne s'aperçoit pas du manque de la matière première comme dans d'autres endroits où l'on emploie le coton en plus grande quantité pour des tissus serrés.

Il s'est fait, cette semaine, considérablement de plumetis façonnés, de linon confectionnés et d'organdis souples.

Quelques voitures de pièces sont arrivées d'Amplepuis, Thizy et les environs.

Panissières fournit beaucoup de toiles, et les montagnes beaucoup de calicots aux maisons d'exportation.

Les articles d'Alsace sont envoyés par énormes quantités dans les ateliers d'appareils, où l'on a tant à faire que les journées de travail se prolongent jusqu'à 11 heures ou minuit.

Les magasins regorgent de tartane blanche et en couleur.

Le coton mouliné n° 14, 15, 18 fait défaut et on le remplace par un coton d'assez mauvaise qualité.

Encore un accident causé par les poêles dans une chambre à coucher.

Les mariés Berthaud, dit le *Courrier de Lyon*, s'installaient dimanche dans un rez-de-chaussée dont les plâtres, les peintures et les boiseries venaient d'être restaurés, et pour assainir cet appartement, ils avaient bourré de charbon un poêle de fonte qui ne tarda pas à y répandre une excessive chaleur.

Dans la nuit, les tuyaux de ce poêle se fendirent ou se désarticulèrent, suivant le vocabulaire des fumistes. Les dangereuses exhalaisons de la houille vicièrent bientôt l'atmosphère et, vers le matin, les voisins entendant des gémissements qui leur firent croire à un suicide ou à un crime, plutôt qu'à un accident, prirent pour témoins deux militaires, et enfoncèrent la porte des mariés Berthaud. Ils trouvèrent ces malheureux à demi-asphyxiés par le gaz carbonique, et leur prodiguèrent aussitôt les soins les plus intelligents et les plus empressés. La femme est aujourd'hui hors de danger; mais Berthaud, transporté à l'hospice, y est mort dans la journée.

— Depuis quelque temps le 6 %, CONSOLIDÉ TURC INTERIEUR se négocie en banque par quantités considérables sur le marché de Paris. On nous saura gré de donner quelques détails sur un fonds d'Etat qui intéresse vivement les capitalistes; car il ne rapporte pas moins de 13 % aux prix actuels.

L'EMPRUNT 6 %, TURC 1862 s'élève à 150 millions. Il a été créé pour retirer le papier-monnaie de la circulation et réorganiser les finances de la Turquie. L'empire ottoman ayant peu de dette perpétuelle, il peut aisément, comme il l'a toujours fait, payer les intérêts de ses emprunts. La création de la banque ottomane est, à cet égard, une garantie de plus pour les capitalistes.

Nul fonds d'Etat européen n'est aussi avantageux que le 6 %, TURC 1862, car le prix d'une obligation de 100 livres, produisant 135 fr. d'intérêts annuels, varie de 1033 fr. 20 c. à 1083 fr. 60 c. Les coupures de 10 livres valent 115 fr. et rapportent 13 fr. 50 c. Ajoutons à ce revenu considérable la chance d'un remboursement au pair, c'est-à-dire à 230 et 223 fr., l'emprunt étant remboursable en 24 ans, par tirage annuel.

Ces avantages expliquent la faveur que l'Emprunt turc consolidé a rencontrée auprès des capitalistes européens. Les porteurs des obligations ottomanes 1860 (emprunt Mirès) s'empressent d'arbitrer avec les nouvelles obligations, qui leur offrent une plus-value d'intérêt de plus de 7 %. Tout porte à croire que l'intérêt de ces deux fonds tendra à se rapprocher dans un temps donné, par suite de l'affermissement du crédit et de l'amélioration des finances ottomanes. Le 6 %, TURC INTERIEUR se capitalisera alors à un prix bien plus élevé que le cours actuel.

A tous les points de vue, sécurité, gros intérêt, plus-value considérable dans l'avenir, l'EMPRUNT 6 %, TURC CONSOLIDÉ est un placement digne de la plus sérieuse attention.

MM. L. Lauze et C^e qui ont centralisé à Paris la plus grande partie des négociations en 6 % TURC INTERIEUR, se chargent aussi de la négociation des coupons qui sont payables en mai et novembre. — J. Paradis.

— Nous sommes heureux d'annoncer aux propriétaires et éleveurs de moutons que le TOPIQUE NORMAND, contre le PISTACH, inventé par Davy, pharmacien à Bayeux (Calvados), a guéri, pendant l'année 1862, plus de 1.000 troupeaux, atteints de cette maladie. L'inventeur a établi des dépôts dans toutes les villes de France.

Dans l'intérêt de l'humanité nous donnons encore un petit extrait des 56,000 guérisons opérées sans médicament par la *Revalvescère*, délicate bouillie pour déjeuner, qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Guérisons : N° 54,307, M. Et. Poujade, entrepreneur, Le Gua, d'une gastrite aiguë, ne digérant plus, mais vomissant tous ses aliments et épuisé de faiblesse. — N° 53,918, M. Lieutenant, d'Aix, d'une toux suffocante, manque de repos et d'appétit, tiraillements d'estomac et constipation; et une jeune dame, d'une toux suffocante, douleurs à l'épigastre et perte de sang. — N° 53,934, M. Boigontier, rentier à Paris, d'une gastrite, inflammation d'estomac; et sa femme, d'une maladie du foie. — N° 53,860, Mlle Gallard, rue du Grand-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire (consomption), après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût plus que quelques mois à vivre. — N° 53,982, M. Ang. Hecque, d'une hydropisie et maladie du foie. — N° 44,619, Mme Woodhouse, d'une constipation opiniâtre, de nausées et vomissements pendant grossesse. — N° 46,210, M. le docteur-médecin Martin, sa fille, d'une gastralgie, irritation d'estomac qui la faisait vomir 15 à 16 fois par jour pendant huit ans, et toutes les misères qui en résultaient.

M. le docteur Routh, médecin de l'hôpital Samaritain des Femmes et Enfants à Londres, a communiqué à la *Gazette Médicale* le résultat de son expérience en ces termes :

« La *Revalvescère* Du Barry contient les mêmes principes que le lait humain, et est plus digestible. Son utilité est incalculable, surtout pour écarter le dangereux système des nourrices et des bouillies de froment ou panades. Je l'ai donnée avec le plus grand succès aux nourrissons qui ne pouvant plus digérer le lait, souffraient de l'atrophie (déperissement du corps) et qui ont regagné leurs forces et santé sur cette farine restauratrice qui régularise les fonctions de l'estomac et des intestins, formant de bons muscles et des os. Ces attributs manquent entièrement à la panade, bouillie ordinaire et autres préparations de farine de froment, qui ne donnent que de la graisse au détriment de l'estomac, du muscle et des os, qui restent souples, développant les symptômes les plus dangereux, des vomissements, éructations, constipations ou diarrhées, crampes, inflammations, convulsions, phthisie. En Angleterre 40,000 nourrissons sont tués par an, par le pain et bouillie-panade et 60,000 en France. »

MAISON BARRY, PLACE VENDÔME, 26, A PARIS.
1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil. (franco), 32 fr. Qualité double, 1/2 kil. 8 fr.; 5 kil. (franco), 58 fr. Contre bon de poste.
Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

— Du premier au cinquième, il va paraître chez un de nos premiers éditeurs parisiens un curieux ouvrage, en deux volumes, sous ce titre singulier : *LA IV^e RACE*. — Dans les régions où les principaux chapitres de cet ouvrage ont circulé déjà, on s'accorde à lui prédire un succès qui ne serait point exempt de vigoureuses attaques. L'auteur s'est proposé de démontrer qu'entre la France et l'Empire des Napoléons, il s'est opéré un travail de mutuelle identification qui les rend désormais inséparables. — Sous le rapport typographique, la *IV^e Race* n'aura rien à envier aux œuvres publiées avec le plus grand luxe.

BULLETIN FINANCIER.

La hausse l'a emporté cette semaine sur toute la ligne. Les bonnes dispositions du public se sont accentuées de jour en jour, surtout à partir du moment de la publication du bilan de la Banque, qui est très-satisfaisant au point de vue de la Bourse, car il accuse une augmentation de 21,000,000 et demi dans l'encaisse, et une diminution considérable dans le chiffre des avances sur rentes.

La rente tend à s'élever au cours de 71 fr., qui n'a rien d'excessif, si l'on considère qu'il y a un coupon de 75 c. à détacher le mois prochain. L'emprunt italien a faibli, ce que l'on doit attribuer à l'émission prochaine d'un emprunt de 700,000,000.

La concession de la Banque Ottomane a fait rechercher les actions de crédit mobilier français, ainsi que de l'Espagnol. La spéculation est très-active sur ces deux valeurs. Elle est assez animée sur les chemins de fer français et étrangers, dont les recettes sont en général assez satisfaisantes cette semaine. Les obligations des chemins de fer sont très-demandées, surtout celles du chemin de fer de Montblanch à Reus, par suite de l'importance que prend cette compagnie, en prolongant sa ligne sur Lérida.

Les affaires industrielles sont en faveur. Les capitalistes se sont portés avec un grand empressement vers la compagnie des cotons algériens dont l'entreprise, vraiment nationale, excite les plus vives sympathies, et a été hautement approuvée par M. Magne, ministre sans portefeuille. On doit s'attendre à la clôture prochaine de l'émission. Nous rappelons aux capitalistes que la souscription sur 57,600 actions de la compagnie générale immobilière, close à Paris depuis le 16 février, reste ouverte jusqu'au 28 dans les départements. Les magnifiques immeubles que possède cette société, et la plus-value des terrains sur lesquels elle doit élever des constructions, constituent à la fois une garantie solide pour les actionnaires et le gage d'un avenir brillant pour leurs capi-

taux. Le versement de 25 fr. par mois facilite beaucoup les souscriptions. — J. PARADIS.

La *Revalvescère*, délicieux déjeuner, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes et guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolies, rhumatisme, goutte, épuisement, déperissement, manque de fraîcheur et d'énergie.

Extrait d'un article du *Siècle* du 20 Décembre 1857.
Le gouvernement anglais a décerné une récompense bien méritée de 125,000 fr. à M. le docteur Livingstone, pour ses découvertes importantes en Afrique. Ce célèbre explorateur, qui a passé seize ans parmi les indigènes de l'ouest de ce pays, a communiqué à la Société Royale des détails très-intéressants et bien curieux sur les conditions morales et physiques de ces peuplades heureuses et favorisées par la nature. Se nourrissant de la plante la plus bienfaisante de leur sol salubre, la *Revalvescère*, Farine de Santé Du Barry, elles jouissent d'une parfaite exemption des maux les plus terribles à l'humanité : la consommation (phthisie), toux, asthme, indigestion, gastrite et gastralgie, cancer, constipation et maux de nerfs, leur sont parfaitement inconnus. La délicate farine de cette plante restauratrice, introduite il y a dix-huit ans en Angleterre par M. Du Barry, en extirpant les maladies indigènes, y a produit les résultats les plus heureux sur la durée de la vie : à Londres, par exemple, le chiffre officiel des décès ne s'élève guère plus qu'à 1,200, tandis que les naissances dépassent 2,000 par semaine ! soit un gain de soixante pour cent !

MAISON BARRY, PLACE VENDÔME, 26, A PARIS.
1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil. (franco), 32 fr. Qualité double, 1/2 kil. 8 fr.; 5 kil. (franco), 58 fr. Contre bon de poste.
Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

CENT MILLE FRANCS A GAGNER POUR 25 c.

Chez les libraires, les débiteurs de tabac, etc. (de notre ville et de toutes les autres villes de la France), on peut, dès aujourd'hui, se procurer les billets à 25 c. de la *Nouvelle Grande Loterie* qu'annoncent les journaux de Paris. — Loterie très-importante (gros lot de 100,000 fr.) qui, pour 25 c., fait gagner, parmi ses 275 lots en espèces, un gros lot 100,000 fr. — Montant total des lots déposés, avant le premier tirage, à la Banque de France, et tirages publics, sous la surveillance de l'Autorité, à Paris, à l'Hôtel-de-Ville. (Les personnes désireuses de s'occuper du placement de ces Billets sont priées d'écrire au Directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68, Paris, — immédiatement, — car il n'y aura plus de billets dans très-peu de jours).

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans toutes les Pharmacies (Se méfier des imitations).

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés émollientes et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

AMÉLIORATION, fortification et guérison des vus affaiblies, fatiguées et malades sans opération ni remèdes, par les Lunettes graduées de RAPHAEL et FISCHER, 100, rue de l'Impératrice, près Bellecour, à Lyon.

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité	4 40	4 25
Froment 2 ^e id.	3 90	4 5
Froment 3 ^e id.	3 75	3 80
Seigle 1 ^{re} qualité	2 65	2 40
Seigle 2 ^e id.	2 55	2 30
Seigle 3 ^e id.	2 45	2 20
Orge	2 20	2 10
Avoine	1 35	4 45
Haricots	3 40	3 40
Farine 1 ^{re} qualité	49 00	48 00
Farine 2 ^e id.	47 00	46 00
Farine 3 ^e id.	26 00	26 00
Foin les 100 kilo	10 00	10 00
Paille	5 00	5 00

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION

EN DEUX LOTS

Avec enchère générale

D'IMMEUBLES

Situés à Champoly et à Saint-Julien-la-Vêtre (Loire).

Adjudication au mardi dix-sept mars mil huit cent soixante-trois, de dix heures du matin à une heure du soir, en l'audience du Tribunal civil de Roanne et pardevant M. Duvergier, juge.

Cette vente est poursuivie à la requête de Claudine Fenet, aubergiste, domiciliée à Champoly, épouse séparée de biens de Jean-Marie Cornet, ayant pour avoué M^e MARCHAND, demeurant à Roanne;

Contre ledit Jean-Marie Cornet, propriétaire, demeurant alternativement à Lyon et à Champoly, ayant pour avoué M^e Vial, demeurant aussi à Roanne.

Elle a été ordonnée par jugement contradictoire du Tribunal civil de Roanne, du vingt-un janvier mil huit cent soixante-trois.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

COMPOSITION DES LOTS.

Et mises à prix.

PREMIER LOT.

Article premier.

Une maison, avec écurie et remise, située au lieu de Chez-le-Jas, commune de Champoly, confinée : au sud, par la route de Bordeaux à Lyon; et des autres parts, par bâtiments et cour à M. Hardevent.

Article second.

Un jardin, de la superficie de trois ares environ, situé en face de la maison qui vient d'être décrite, sur la commune de Saint-Julien-la-Vêtre, confinée : au nord, par la route de Bordeaux à Lyon; au midi, par la rivière le Lignon. Mise à prix : cinq cents francs, ci. 500 fr.

SECOND LOT.

Article unique.

Un pré, de la superficie de trente ares environ, situé au lieu de Chez-le-Jas, commune de Champoly, confinée : à l'est et au nord, par pré à Girard; au sud, par la route de Bordeaux à Lyon; et au midi, par la rivière le Lignon. Mise à prix : quatre cents francs, ci. 400 fr.

Après les adjudications partielles, il y aura une enchère générale; et si le

résultat est supérieur, il sera préféré. Les immeubles ci-dessus décrits seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les mises à prix indiquées et moyennant l'exécution des clauses et conditions du cahier des charges.

L'adjudication aura lieu le dix-sept mars mil huit cent soixante-trois, de dix heures du matin à une heure du soir, en l'audience publique des criées du Tribunal civil séant à Roanne, qui sera tenue en la salle ordinaire du Palais-de-Justice, sis place Saint-Etienne, et pardevant M. Duvergier, juge audit Tribunal.

Les étrangers seront admis à concourir aux enchères.

Pour extrait conforme :
Signé, MARCHAND.

Enregistré à Roanne, le dix-neuf février mil huit cent soixante-trois, fol. 159, c. 5. Reçu un franc; décime, vingt centimes.

CARTIER.

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

MODIFICATION DE SOCIÉTÉ

Par acte reçu M^e VEILLEUX et son collègue, notaires à Roanne (Loire), le

dix-sept février mil huit cent soixante-trois, portant cette mention :

« Enregistré à Roanne, le dix-neuf février mil huit cent soixante-trois, fol. 30, c. 5; Reçu cinq francs, décime, un franc; signé, Chetard; »

MM. Pierre-Marie Fenouillet, Eugène Chevreton, Antoine Dubuis, Jean Pignaud, Claudius Pignaud, François Plassard, François Vanon, Gilbert Allier, Charles Bayon, Benoît Charnaisse, Jean-Marie Barlerin, Georges Billard,

Tous tisseurs à Roanne, composant le conseil de surveillance de la Société *La Renaissance*;

Et M. Julien Prost, gérant de ladite société, demeurant à Roanne; Ont, de conformité à l'article 23 de l'acte de société reçu M^e Veilleux, le vingt-six octobre mil huit cent cinquante-neuf, et à la délibération prise par l'assemblée générale tenue le quinze du présent mois, déclaré que la démission de M. Claude Pelosse de sa qualité de gérant a été acceptée; que M. Julien Prost sera seul gérant; qu'il aura tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'acte constitutif de ladite société;

et qu'à partir du premier mars prochain, la raison sociale sera : *Julien Prost et Compagnie*.

Etude de M^e FINAZ, notaire à Saint-Chamond (Loire).

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Par acte passé devant M^e Victor-Louis Finaz, qui en a la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Saint-Chamond (Loire), le treize février mil huit cent soixante-trois, enregistré à Saint-Chamond le seize du même mois, folio 144, cases 1, 2, 3 et 4, par M. de Morès, qui a reçu six francs;

MM. Jean-Marie-Théodore Bon et Jean-François Fournel, tous deux négociants, demeurant à Saint-Julien-en-Jarret (Loire), ont formé entre eux une société en nom collectif, pour la fabrication de la clouterie forgée, de la ferronnerie, de la quincaillerie, et généralement de tout ce qui se rattache à ce genre d'industrie.

Cette Société partira du dix février courant, et finira le trente septembre mil huit cent soixante-douze.

Son siège a été établi à Saint-Julien-en-Jarret, canton de Saint-Chamond (Loire). La raison et la signature sociale se-

ront : J. Fournel et Th. Bon.

Chacun des associés aura la gestion du commerce et la signature sociale, dont ils ne pourront faire usage que pour les affaires de la Société.

Pour extrait :
Signé, FINAZ.

L'administration de l'enregistrement et des domaines donne avis que l'Etat met en vente une parcelle de terrain de deux ares trente-six centiares, section A, numéro 115 du plan cadastral, située aux abords du pont de Roanne, commune du Coteau, acquise, en 1787, du sieur Plossard, et inutile au service de la grande voirie.

Pendant trois mois, les déclarations devront être faites pardevant M. le Maire de la commune du Coteau, sur le registre à ce destiné, ouvert au secrétariat de la mairie.

Etude de M^e VIAL, avoué à Roanne.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant exploits des huissiers David, de Roanne, en date du 23 janvier, et Frérot, de Paris, du 6 février 1863, les mariés Jean Patoret et Jeanne Fay, propriétaires, demeurant ensemble à Cordelles, ont fait signifier à M. le Procureur Impérial près le Tribunal civil de Roanne, et aux parties intéressées :

Un acte de dépôt fait au greffe dudit Tribunal civil de Roanne, le 13 janvier 1863, d'une copie collationnée d'un acte reçu M^e Veilleux, notaire à Roanne, le 24 décembre dernier, par lequel Jean-François Mignard, légiste, demeurant à Roanne, agissant en qualité de mandataire de M. François-Frédéric Toché, banquier, demeurant à Paris, a vendu aux mariés Patoret et Fay, moyennant la somme de 15,500 francs, une propriété sise à Bully (Loire), consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, prés, terres et bois.

Ledit dépôt et la signification qui en a été faite ayant pour but de purger les hypothèques légales pouvant grever les immeubles vendus.

Raccordement du chemin de fer avec le canal de Roanne à Digoin.

Par jugement en date du 5 février 1863, rendu sur la réquisition du ministère public, le Tribunal civil de Roanne a prononcé l'expropriation pour cause d'utilité publique, de 21 parcelles de terrains nécessaires à la construction d'un chemin de fer destiné à relier le Canal de Roanne à Digoin avec la ligne de Paris à Lyon et à la Méditerranée par le Bourbonnais, sur le territoire de la commune de Roanne.

Par le même jugement, le Tribunal civil a nommé M. Ardaillon, juge, pour remplir les fonctions de magistrat directeur du jury d'expropriation et au besoin M. Chey, juge suppléant, pour le remplacer.

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

CAPITAUX A PLACER
PAR HYPOTHEQUE
Ou en constitution de rente viagère.

Etude de M^e GOURDIAT, avoué à Roanne.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE
Devant le Tribunal civil de Roanne, le mardi trois mars mil huit cent soixante-trois, à midi, en cinq lots séparés, sans enchère générale,

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur la commune de Chandon, canton de Charlieu, arrondissement de Roanne (Loire)

Consistent en bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec cour, aisances, prés, terres, vignes et bois, etc. ;

Sur les mises à prix suivantes :

1 ^{er} lot.	1,000 fr.
2 ^e lot.	500
3 ^e lot.	100
4 ^e lot.	200
5 ^e lot.	30,000

Pour les renseignements, s'adresser à M^e GOURDIAT, avoué poursuivant.

SIROP & PATE PECTORALE FORTIFIANTEDu D^r CHAUMONOT.

Autorisés en France, en Russie, etc., etc., contre rhumes, grippe, coqueluche, bronchite, maux de gorge, catarrhes pulmonaires, l'asthme, toutes irritations de poitrine, d'estomac, d'intestins, etc.

VIN DE QUINQUINA FORTIFIANT IODURÉ AU MALAGADu D^r CHAUMONOT.

D'un emploi efficace contre faiblesses, chloroses, pâles couleurs, goîtres, cancers, tonique, dépuratif du sang, des humeurs, scrofules, phthisie, anémie, etc. La vulgarisation de ces deux médicaments en Europe s'explique par 36 années de succès bien constatés ; l'approbation de M. PASQUIER, médecin du roi, et d'autres médecins célèbres. Un médaillon d'or a été décerné à l'auteur. S'adresser à l'ancienne pharmacie Poisson, rue de Rivoli, 142, à Paris. — Avis. On expédie contre remboursement dans les villes où les Pharmaciens en manquent.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.



Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des fies, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

Bonne occasion.

BELLE PENDULE A VENDRE

S'adresser au sieur BOURBON, rue Poisson, 25. 3—1

Messieurs les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Roanne sont convoqués en assemblée générale pour le lundi 16 mars, au siège de la maison, rue des Bourrasnières.

Cette convocation est faite aux termes des statuts de la société, art. 23.

L'ordre du jour de la réunion est :
Rédaction des comptes du gérant sur l'exercice 1862 ;

Répartition du dividende ;
Election annuelle des membres du conseil de surveillance ;
Examen de toutes questions intéressant la société.

COMPAGNIE DU CANAL DE ROANNE A DIGOIN

AVIS.

MM. les Actionnaires qui sont en possession d'actions nominatives provenant d'héritages ou autrement, et dont le transfert n'aurait pas encore été fait en leurs noms, sont invités à faire régulariser leurs titres le plus tôt possible, en justifiant de la possession par des pièces authentiques.

A Roanne, au Bureau de la Compagnie, quai des Charpentiers, 24 ;

A Paris, chez MM. SAUTTER frères, boulevard Montmartre, 14 ;

A Genève, chez MM. HENTSCHE et C^{ie}, rue de la Cité, 22.

Cette formalité du transfert est indispensable en vue de la liquidation prochaine, par suite du rachat du Canal par l'Etat.

Roanne, le 20 février 1863.

Le Directeur général de la Compagnie,
A. FER. 2—1

PRESSE COUP-DE-POING

Charmant et indispensable accessoire de Bureau

Avec lequel on fait soi-même ses Entêtes de Lettres, de Factures (nom, profession et demeure), Cartes de visite, Armes, Blasons. — Envoyer à MM. RIQUET et C^{ie}, au Bureau du Journal, rue Impériale, 70, à Roanne, un Bon de 5 fr. sur la poste (affranchir).

Petite Presse pour Initiales seulement, 4 fr.

SELS DE MER

de la Compagnie des Salins du Midi

Seul dépôt à Roanne,

CHEZ M. COGNARD FILS AINÉ

Rue des Bourrasnières, 5.

PRIX

Sel gros grainé, 13 fr. 00 les 100 kilos.

Sel fin de table, 15 fr. 00 » »

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ A ÉTÉ RENDUE POPULAIRE

Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate : Toutes les boîtes portent le qu'elle ne contient pas d'opium. Signature REGNAULD AINÉ.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

CHANGEMENT DE DOMICILE

FAISANT-BOCHARD

Préviend le public que son magasin de Chaussures, situé rue Impériale, 23, est transféré

Rue Neuve-des-Bourrasnières, 25

Près la Sous-Préfecture.

Comme par le passé, il s'occupera de tout ce qui concerne la chaussure pour hommes et pour dames.

On demande

Un apprenti doreur sur bois.
S'adresser au bureau du journal.

BOIS DE BRULE

A VENDRE

Chez M. GUILLET, marchand de bois, au Coteau, à des prix très-avantageux.

A louer**UNE FABRIQUE DE FÉCULE**

MUE PAR UN COURS D'EAU

Située dans un pays de grande production de pommes de terre.

S'adresser à M. GAUTHIER, ancien banquier à Gannat, département de l'Allier.

A VENDRE

Fûts dits Marseille

à prix modérés

S'adresser à M. CHOIGNARD
quai de l'Île, 12.

Roanne. — Imprimerie Sauzon, un des gérants

Teinturerie et Dégraissage en tous genres

FÉLIX BALOUZET

Rue Impériale, 48, et rue des Minimes, 43

A ROANNE

Procédés nouveaux pour teindre, dégraisser et apprêter les habillements de deuil en 24 heures. Ces procédés donnent un apprêt et un brillant aux étoffes, et empêchent tout machurage.

Teinture, dégraissage et apprêt des garnitures de lits et de rideaux de salons.

Fabrique d'encre violette-noire communicative.

MALADIES DE POITRINE
Guéries à l'aide de l'IODOMÈTRE du D^r CHARTROULE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, BREVETÉ S. G. D. G.

La science vient de s'enrichir d'une découverte qui fera bénir par tout un monde de désespérés le nom de son inventeur. La phthisie pulmonaire, ce redoutable fléau qui avait déjoué jusqu'à présent tous les efforts de la science médicale, se voit enfin arrêtée dans sa marche fatale par la médication héroïque si heureusement innovée par le M. le D^r Chartroule.

Cette magnifique conquête médicale consiste dans l'emploi de l'iode administré en inhalations ; d'innombrables essais cliniques dans les hôpitaux civils et militaires de Paris, de nombreux et irréversibles exemples de guérisons lui ont valu l'approbation et les suffrages des deux plus célèbres Sociétés médicales de l'Europe, l'Académie impériale de Médecine de Paris et l'Académie royale de Bruxelles. Ces inhalations de vapeur d'iode s'opèrent au moyen d'un très-simple et très-ingénieux appareil qui porphyrise le puissant métalloïde, dont les molécules portées par l'air inspiré, pénètrent au sein des poumons, et parviennent jusqu'aux dernières vésicules pulmonaires ; le mal est ainsi dirigé comme pourrait l'être un mal externe.

L'appareil iodomètre du D^r Chartroule, ses Cigarettes pectorales, son Sirop pectoral iodé, et son Traité sur la phthisie pulmonaire, se trouvent exclusivement à la Pharmacie rationnelle, rue du Faubourg-Poissonnière, 4, Paris.

NOTA. On n'expédie que contre un bon de poste au nom du directeur de la Pharmacie rationnelle, savoir : 50 fr. pour demande de l'appareil, — 7 fr. pour le Traité, — et 5 fr. pour chaque flacon de cigarettes. — Prix du sirop : grand flacon 5 fr., demi flacon, 2 fr.

Le mécanisme de l'appareil permet de doser exactement les quantités déterminées d'iode que le malade doit aspirer à chaque inhalation, selon son âge, sa force et son tempérament. On peut dire que ces autants au mode d'administration qu'il a imaginé, qu'à la nature du médicament qu'il a choisi, que M. le docteur CHARTROULE doit ses succès éclatants.

CIGARETTES PECTORALES IODÉES
Du D^r Chartroule.

Employées avec le plus grand succès dans le traitement des Asthmes, Catarrhes, Bronchites chroniques, Toux, Oppressions, etc., etc. Elles habituent aussi les malades aux inhalations iodées de l'iodomètre. — Le flacon : 5 fr., 3 fr. 20 c. par la poste.

PLUS DE MÉDECINE ! — LA SANTÉ PARFAITE, RENDUE SANS MÉDECINE, NI PURGATION, NI FRAIS.

REVALESCIÈRE DU BARRY de Londres

guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipation, habituelles, hémorroïdes, états, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, nausées et vomissements après repas et en grosses, douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac, tout désordre du foie, nerfs, membranes muqueuses et bilieuses, insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, névralgie, vice du sang, hydrophobie, fluxus blanc, les pâles couleurs, stérilité, manque de fraîcheur et d'énergie. Elle est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles.

Extraits de 88,000 guérisons. — N^o 32,081 : M. le duc de Ploussac, maréchal de cour, d'une gastrite. — N^o 38,604 : M. Dede, 43, rue Duvalier, à Paris, d'une maladie inflammatoire qui avait résisté à tout traitement médical. — N^o 58,216 : « Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), 11 février 1862. Dans notre hôpital dont j'ai la direction, les patients se trouvent merveilleusement bien de votre Revalescère, et je viens donc vous prier de m'en envoyer 78 kilogrammes. Sœur Félicie de Saint-Joseph. » — N^o 50,416 : M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie), avec toutes ses misères nerveuses, éruptions, hystérie, mélancolie. — N^o 40,842 : Mme. Marie Joly, de 50 ans de constipations, indigestions, des nerfs, asthmes, toux, flatulences et nausées. — N^o 36,418 : le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — N^o 31,328 : M. W. Palching, d'hémorroïdes. — N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissement, constipation et surdité de 25 années. — N^o 58,422 : Mme la comtesse de Castle-Stuart, de 9 ans d'une irritation horrible aux nerfs aliénant l'esprit. — N^o 44,816 : M. l'archidiacre Alex Stuart, de 3 ans d'horribles souffrances des nerfs, de rhumatisme aigu, insomnie et dégoût de la vie. — N^o 43,810 : M. G. Hencke, de scrofules. — N^o 46,019 : Mme Woodhouse, de nausées et vomissements pendant grossesse. — N^o 40,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 20 fois par jour pendant huit ans. — N^o 40,218 : le colonel Watson de la goutte, névralgie et constipations opiniâtres. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydrophobie et constipation. — N^o 40,422 : M. Baldwin, du délabrement le plus complet, paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — N^o 31,615 : M. le baron de Polentz, préfet de Langeneau, de constipations opiniâtres et souffrances des nerfs. — N^o 48,721 : M. le baron de Zalusowski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N^o 32,860 : Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment étonne mille fois son prix en d'autres remèdes ; il a opéré 58,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevillon, officier de santé. — N^o DU BARRY, place Vendôme, 20, à Paris. — 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil. (franco) 38 fr. — Contre bon de poste. — Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien, et tous les premiers Pharmaciens et Epiciers.

LE CHOCOLAT DU PARA EST LE CHOCOLAT PAR EXCELLENCE

Renfermé dans d'élégants cartonnages qui le préservent de tout contact étranger, il conserve indéfiniment son goût et son parfum : c'est une grande partie du bénéfice sacrifié par le fabricant au profit du consommateur. — PRIX : 2 FR. LE 1/2 KIL. — AUX PÉRUVIENS, 16, RUE DE LA BANQUE, PARIS. — Dépôt à Roanne, chez M. PROST, droguiste, place du Marché.

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne.

Signature de l'imprimeur.